

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210405-BF
Regu le 30/03/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 29 MARS 2021

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 29 du mois de mars (29.03.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 mars 2021, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BÉSIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) en visioconférence, M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)
Mme TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

EXCUSÉS : 3

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. QUATRE Christian

DELIBERATION N°03/2021-05
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu les débats qui se sont tenus lors la commission Administrative et Finances réunie le 4 février 2021,
Vu la délibération n°02/2021-02 du Conseil syndical du 10 février 2021 actant le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021,
Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2021 du budget principal M14 ;

Le budget principal est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Conseil Syndical du 10 février 2021. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Pour l'exercice 2021, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **642 460,83 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **552 668,55 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	104 571,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	365 085,00
	65	Autres charges de gestion courante	2 006,00
	67	Charges exceptionnelles	250,00
	022	Dépenses imprévues	32 000,00
Total des dépenses réelles			503 912,00
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortissements	13 543,00
	023	Virement à la section d'investissement	35 213,55
Total des dépenses d'ordre			48 756,55
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			552 668,55

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **552 668,55 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et vente	80 000,00
	74	Dotations, subventions et participations	355 332,00
	75	Autres produits de gestion courante	1 206,00
Total des recettes réelles			436 538,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	116 130,55
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			552 668,55

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **89 792,28 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	25 202,28
	21	Immobilisations corporelles	40 000,00
	27	Autres immobilisations financières	4 580,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			69 782,28
Restes à réaliser 2020 reportés dans le budget 2021			20 010,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			89 792,28

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **89 792,28 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 544,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des recettes réelles			2 544,00
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	13 543,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	35 213,55
Total des recettes d'ordre			48 756,55
	001	Solde d'exécution positif reporté	38 491,73
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			89 792,28

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210405-BF
Reçu le 30/03/2021

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget Principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour l'exercice 2021, figurant dans la maquette budgétaire jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2021, tel que présenté en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président

compte-tenu de l'envoi en préfecture le 30 MARS 2021
et de la publication le 01 AVR. 2021

Fait à Montauban, le 29 mars 2021

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 14, rue Liberté Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

AR PREFECTURE

082-200061257-20210329-0320210405-BF
Regu le 30/03/2021

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2021-05 du 29 mars 2021

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRINCIPAL 2021
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Membres	Participation 2020
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	6 497 €
Communauté de Communes des Deux Rives	12 208 €
Communauté de Communes Terres des Confluences	26 565 €
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	4 950 €
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	13 157 €
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	5 590 €
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	26 211 €
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	14 096 €
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	7 146 €
Commune de Reyniès	562 €
Commune de Lacourt Saint Pierre	735 €
Commune d'Escatalens	726 €
Total EPCI et communes	118 443 €
Département	236 889 €
TOTAL participation des membres sur le budget principal 2021	355 332 €